

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 21 mai 2021, à 14h30, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 12 mai 2021 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : M. François BOUSSARD, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Patrice VERNHETTES, Conseiller départemental.

Excusés : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

Absents : Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale.

Procurations : Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER.

Invités : M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Insertion et Logement, Mme Martine Crnkovic, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

Mme Nathalie Goisedieu, Directrice de cabinet et M. Olivier Dubosc, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

- 1 **Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à 7 familles pour un montant total de 5 600 €.

Adopté par la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 2 **Transport des élèves et étudiants en situation de handicap année scolaire 2021-2022**
Il est proposé à la Commission permanente :
- de fixer la participation demandée aux familles à 110 € par an et par élève,
- d'établir un barème par tranches kilométriques pour le dédommagement du transport assuré par les familles,
- d'assurer la gratuité de la prise en charge de l'élève ou de l'étudiant lorsqu'il est confié à l'ASE, lorsque les parents bénéficient du RSA ou de l'Allocation Spécifique de Solidarité dès lors que les familles participent déjà financièrement et lorsqu'il présente un taux de handicap à 80 % et plus.
- d'ajuster le règlement départemental du TEEH pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

Adopté par la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 3 **Participation du Département aux programmes d'actions des contrats de ville de l'agglomération mancelle (le mans métropole) et de la Communauté de communes du Pays Sabolien au titre de 2021**
Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte du versement des subventions au titre des crédits spécifiques "Politique de la Ville" d'un montant global de 102 260 €, afin de participer aux différents projets des programmes des contrats de ville, dont le Programme de Réussite Educative pour la Communauté Urbaine Le Mans Métropole, au titre de 2021.

Adopté par la Commission Permanente, avec 20 votes pour.

Mme Véronique RIVRON, membre du Conseil d'administration « les Quinconces-l'Espal, ne prend part ni au débat ni au vote.

- 4 **Modalités d'attribution de financement entre le Département et les porteurs de projets dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer :
- Les avenants financiers aux conventions d'attribution de financement relatives aux actions pluriannuelles 2020-2022 ; aux conventions annuelles 2020 pour la prolongation des actions engagées ; ainsi que les avenants relatifs aux CPOM pour les Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD).
- Les conventions d'attribution de financement relatives aux actions annuelles arrêtant le montant du financement accordé.
- Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

5 Prorogation par avenants des conventions pluriannuelles MAIA

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer :

- les avenants n°1 portant prorogation des conventions pluriannuelles 2018-2020 pour le financement d'un dispositif d'intégration MAIA 1 Vallée de la Sarthe, Vallée du Loir, avec une participation prévisionnelle de l'ARS de 202 077 €, ainsi que MAIA 3 Nord Sarthe et Perche sarthois avec une participation prévisionnelle de l'ARS de 228 653 € pour 2021.

- les avenants n°2 portant prorogation des conventions pluriannuelles 2016-2019 pour le financement d'un dispositif d'intégration MAIA 2 Le Mans, avec une participation prévisionnelle de l'ARS de 231 170 € ainsi que MAIA 4 Couronne Mancelle, avec une participation prévisionnelle de l'ARS de 191 710 € pour 2021.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

6 Travaux de mise en sécurité et mise en conformité du Foyer de vie « Le temps de vivre » à Sablé-sur-Sarthe. Demande de subvention d'investissement

Il est proposé à la Commission permanente d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant de 90 000 € au foyer « Le temps de vivre » du Pôle Santé Sarthe et Loir pour les travaux de mise en sécurité incendie au titre de l'achat, du renouvellement d'équipements et des travaux de mises aux normes (sécurité).

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

7 Projet Régional de Santé (PRS) 2018 - 2022

Révision des autorisations sanitaires du Schéma Régional de Santé (SRS)

Il est proposé à la Commission permanente d'émettre un avis réservé sur la révision des autorisations sanitaires du Projet Régional de Santé 2018 – 2022, portant sur les 5 activités soumises à autorisation de son Schéma Régional de Santé conformément à l'article R 1434-1 du Code de la Santé Publique : Equipements et matériel lourd, Psychiatrie, Soins de suite et réadaptation, Assistance médicale à la procréation et cancérologie.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

8 Signature du contrat territorial de santé mentale

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer le contrat territorial de santé mentale joint en annexe et les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée du contrat. Ce document prend en compte les engagements déjà pris par le Département, et dont le financement est prévu au budget 2021.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

9 Subventions aux associations à caractère social Solidarité départementale

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder aux associations à caractère social les subventions présentées dans le tableau annexé, pour un montant total de 7 600 €.

Adopté par la Commission Permanente, avec 20 votes pour.

Mme Mélina ELSHOUD, membre du Conseil d'administration de l'association Pain contre la faim, ne prend part ni au débat ni au vote.

10 Effacement de dettes (Solidarité Départementale)

Il est proposé à la Commission permanente de constater l'effacement de la dette de Madame Chantal R. pour un montant de 411,84 €.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

Commission Insertion et Logement

11 Insertion - Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de financement pour la mise en œuvre territoriale du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) pour les exercices 2021 et 2022, jointe en annexe, attribuant un cofinancement de l'Etat estimé à :

-400 000 € maximum, pour une dépense prévisionnelle de 500 000 €, au titre du déploiement du SPIE,

-50 000 € maximum, au titre de la modernisation des systèmes d'information.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

12 Insertion - Plan pauvreté Bilan de l'exercice 2020

Il est proposé à la Commission permanente de valider et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer le rapport d'exécution présentant le bilan 2020 de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 29 juillet 2019, joint en annexe.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

**13 Insertion - Programme Départemental d'Insertion 2019-2021
Aide à l'Investissement 2021 - Aide exceptionnelle Plan de relance**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder :

- des subventions d'investissements pour un montant total de 33 300 € à des structures d'insertion dans le but d'investir dans des matériels à destination des personnes accueillies sur leur action puis d'habiliter le Président à signer les sept conventions relatives à ces subventions d'investissements.

- une subvention exceptionnelle de 18 242 € à l'association Carbur'Pera au titre du Fonds d'urgence, dans le cadre du plan de relance et d'habiliter le Président à signer l'avenant 2021 avec l'association Carbur'Pera.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

14 Insertion - Créances éteintes RSA

Il est proposé à la Commission permanente de constater les créances éteintes pour une somme totale de 1 436,37 €.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour

- 15 **Logement - fonds de solidarité pour le logement - avenants et convention de partenariat relatifs au dispositif FSL impayés d'eau et d'énergie**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer les avenants n°1 aux conventions pluriannuelles de partenariat entre le Département, SAUR, SUEZ et VEOLIA au titre d'impayés de facture d'eau, ainsi que la convention pluriannuelle 2021-2023 de partenariat entre le Département et Plum énergie au titre d'impayés de factures d'énergie.
- Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour**
- 16 **Logement- avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre l'état et le département, retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord »**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer, pour l'exercice 2021, l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre l'Etat et le Département, retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord ».
- Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour**
- 17 **Logement - aide exceptionnelle au titre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées - création d'une pension de famille à la Ferté-Bernard**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer, au titre des aides exceptionnelles s'inscrivant dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et dans le dispositif « Logement d'abord », une aide de 40 000 € à Sarthe Habitat, pour la création d'une pension de familles de 15 places à la Ferté-Bernard confiée à la gestion locative de l'association Nelson Mandela.
- Adopté par la Commission Permanente, avec 17 votes pour.**
Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER, Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 18 **Logement - délégation de compétences des aides à la pierre offre nouvelle et démolition de logements sociaux**
Il est proposé à la Commission permanente, d'attribuer des subventions aux opérations de production de logements sociaux en accordant à Sarthe Habitat : 86 770 € au titre de la délégation des aides à la pierre et 70 000 € au titre de l'aide départementale aux logements très sociaux PLAI. Il est par ailleurs proposé d'attribuer à Sarthe Habitat : 5 000 € au titre de la délégation des aides à la pierre pour la démolition, et 762 € au titre de l'aide départementale. Enfin, il est proposé de prendre acte de la demande d'agrément PLS de la Fondation Georges Coulon pour 16 logements au Grand-Lucé.
- Adopté par la Commission Permanente, avec 15 votes pour.**
M. Dominique LE MÈNER, membre du CA de la Fondation Georges Coulon EHPAD Eugène Aujaleu du Grand-Lucé et membre du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, M. Laurent HUBERT, Maire de Villaines-sous-Malicorne, ne prennent part ni au débat ni au vote.

19 **Logement - délégation de compétence des aides à la pierre et aide départementale - réhabilitation**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une aide totale de 594 000 € pour la réhabilitation de 54 logements répartis en trois opérations portées par Mancelle d'Habitation, Podeliha et Sarthe Habitat et de réserver, un crédit de 53 600 € à Sarthe Habitat et de 25 207 € à Le Mans Métropole Habitat pour l'adaptation de 259 logements, au titre de l'aide départementale à la réhabilitation.

- d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n° 10 à la convention générale de délégation des aides à la pierre redéfinissant les objectifs et les autorisations d'engagement de l'Etat et l'avenant n°11 à la convention de délégation des aides à la pierre dans le cadre du dispositif de l'Etat MassiRéno.

Adopté par la Commission Permanente, avec 17 votes pour.

Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER, Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

20 **Logement - programme d'actions territorial pour l'attribution des aides de l'agence nationale de l'habitat**

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte de l'information relative à l'élaboration du programme d'actions du Département de la Sarthe qui définit les règles d'octroi des aides de l'Agence nationale de l'habitat sur son territoire de délégation de compétence des aides à la pierre à compter de l'exercice 2021 et la signature par le Président du Conseil départemental de l'arrêté relatif au programme d'actions territorial.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

21 **Projet de territoire pour le déploiement des conseillers numériques en Sarthe**

Il est demandé à la Commission Permanente d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer, avec l'Etat, le projet de territoire de déploiement de 30 conseillers numériques en Sarthe, ainsi que les pièces afférentes.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

22 **Espaces numériques de proximité : Communauté de communes du Pays Sabolien**

IL est proposé à la Commission permanente d'attribuer à la Communauté de communes du Pays sabolien une aide financière de 25 000 € pour le financement du volet tiers-lieu de son "équipement dédié à l'attractivité économique locale".

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

23 **Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH)**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 30 283,33 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 24 **Equiperment matériel et mobilier dans les collèges publics**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 49 567,24 € pour l'équipement de matériel et mobilier selon la liste annexée.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 25 **Dotation complémentaire de fonctionnement Collège La Foresterie à Bonnétable**
Il est proposé à la Commission permanente de bien vouloir attribuer une aide complémentaire de 3 000 € au collège La Foresterie à Bonnétable pour lui permettre de compenser les dépenses de frais de viabilisation des modulaires.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 26 **Convention tripartite avec la commune de Fresnay sur Sarthe pour la demi-pension du collège Léo-Délibes à Fresnay sur Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver la convention partenariale de restauration scolaire régissant la gestion de la restauration des écoliers de Fresnay-sur-Sarthe à partir de la mise en service de la nouvelle demi-pension du collège Léo-Délibes,
- d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer la convention et tous les documents afférents à ce partenariat.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour.

- 27 **Subventions aux établissements d'enseignement privé**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de répartir un montant global de 800 000 € entre dix-huit collèges pour les travaux réalisés et d'habiliter le Président à signer une convention avec les collèges concernés,
- de répartir un montant de 52 000 € entre dix-huit collèges pour l'acquisition de mobilier.

Adopté par la Commission Permanente, avec 16 votes pour et 6 abstentions.

- 28 **Désignation des personnalités qualifiées pour siéger dans les conseils d'administration des collèges publics**

Il est proposé à la Commission permanente de désigner et d'émettre un avis sur la nomination de personnalités qualifiées pour siéger dans les Conseils d'administration des collèges publics.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Infrastructures routières

29 Conventions voirie départementale

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer trois conventions avec la Région des Pays de la Loire relatives aux financements de travaux routiers pour le contournement de Sablé-sur-Sarthe RD 309, aux études préalables pour les travaux routiers de dénivellation du giratoire de Béner RD 313 et de travaux routiers Le -mans - Mamers, route de ballon RD 300.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

30 Aménagement de deux carrefours giratoires à Coulans sur Gée

Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser l'acquisition de sept parcelles situées le long de la RD 357 et RD 88 sur la Commune de Coulans-sur-Gée, auprès de trois propriétaires pour le prix de 0,50 € du m² et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et tous documents afférents à ces dossiers.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

31 Cession d'une parcelle située au Mans au profit de Le Mans Métropole

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession d'une parcelle départementale cadastrée section KX n° 235 située au Mans, d'une surface de 100 m², au profit de Le Mans Métropole, moyennant le prix symbolique de 1 € et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

32 Echange et rétrocession commune de Les Aulneaux

Il est proposé à la Commission permanente de prononcer la désaffectation et le déclassement de la portion de 65 m² de l'ancien domaine public et d'autoriser l'acquisition sans soulte par voie d'échange entre le Département et M. AFFRE DE SAINT ROMÉ, à savoir le Département cède à M. AFFRE DE SAINT ROMÉ la parcelle nouvellement cadastrée ZI n° 133 de 65 m² et M. AFFRE DE SAINT ROMÉ cède au Département la parcelle ZI 34 de 160 m² qui sera ensuite rétrocédée aux riverains M. GROUARD et Mme FOUROUS pour 1 €/m² et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

33 Convention prestations de restauration collective au bénéfice des agents de la Direction des routes du Département dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Il est proposé à la Commission permanente de valider le projet de convention de prestations de restauration collective au bénéfice des agents de la Direction des routes du Département dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 34 **Admission en non-valeur de titre de recettes Voirie**
Il est proposé à la Commission permanente l'admission en non-valeur de titre de recette sur dommage occasionné au domaine public routier et permission de voirie pour un montant de 188,66 € suivant le détail joint à la présente délibération.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

- 35 **Soutien des territoires - Fond départemental de relance**
Il est proposé à la Commission permanente de valider les conventions du plan de relance départemental et d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour.

M. Daniel CHEVALIER, Président de la Communauté de commune de Sablé-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

- 36 **Conventions d'adhésion "Petites Villes de Demain"**
Il est proposé à la Commission permanente d'accepter que le Département soit cosignataire des conventions d'adhésion au dispositif "Petites Villes de Demain" pour l'ensemble des EPCI et communes qui le proposent et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 37 **Dissolution Syndicat Mixte du Pays de la Haute Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente :
- d'approuver le principe de dissolution du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Sarthe, de solliciter auprès de Mr le Préfet de la Sarthe un arrêté préfectoral de dissolution ;
- de prendre acte que les conditions de répartition des agents ainsi que les conditions financières et patrimoniales de la dissolution du Syndicat Mixte feront l'objet d'un accord entre les parties, formalisé dans une protocole de dissolution qui sera transmis au Préfet ;
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les décisions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par la Commission Permanente, avec 20 votes pour, 1 contre.

M. Gérard GALPIN, membre du Conseil d'administration du Syndicat mixte du Pays de la Haute Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

- 38 **Dotations cantonales associatives**
Il est proposé à la Commission permanente de valider l'attribution des dotations cantonales des cantons de Le Mans 2, Le Mans 3, Le Mans 4 et un complément pour Mamers pour un montant total de 60 202,00 €.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

39 **Agriculture**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider le règlement relatif à l'aide 5.8 "Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme", modifié par la Région,
- d'accorder une aide de 12 329,76 € à C. CHAUVIERES, exploitante à Neuvillalais et de 11 104,32 € au GAEC RENARD dans le cadre de l'aide 5.8 "transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme" ; une aide de 300 € à M. Dany FOUQUET, dans le cadre de l'aide à la sécurisation des points d'achats et une aide globale de 308 250 € aux organismes agricoles au titre du fonctionnement, suivant le détail figurant en annexe,
- de prolonger la période d'éligibilité pour le transport de paille concernant l'aide au transport de paille pour la porter jusqu'au 30 avril 2021.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

40 **Inovalys : intégration du Département du Morbihan au sein du laboratoire interdépartemental**

Il est proposé à la Commission permanente de valider l'intégration du Départemental du Morbihan et d'ONIRIS au sein du GIP Inovalys à compter du 1er janvier 2022 et d'habiliter le Président à signer l'avenant N°4 à la convention constitutive du GIP.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

41 **Environnement : ENS**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser auprès des époux DE CHILLAZ l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD numéro°166 « l'Huilerie » de 4478 m² ca à JUIGNÉ SUR SARTHE, pour le prix de 4 478 €,
- d'accorder les subventions suivantes :
 - . 15 293 € à la Ligue de Protection des Oiseaux de la Sarthe pour ses actions liées à la faune notamment à l'avifaune,
 - . 21 072 € en fonctionnement et une subvention de 10 162 € en investissement au Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire pour ses actions en faveur des ENS
 - . 8 190,28 € en fonctionnement au CPIE vallée de la Loire et une subvention de 7 220,19 € à la LPO Sarthe pour leurs actions en faveur de la biodiversité.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

42 **Environnement - Bocage - Stockage carbone**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider le principe de mise en place d'une nouvelle aide de 400 000 € aux agriculteurs pour la mise en place de plans de gestion des haies destinés à compenser la production de gaz à effet de serre des activités du Département,
- d'accorder les subventions suivantes : 15 259 € au titre des aides de la nouvelle dynamique en faveur du bocage à destination des agriculteurs, 600 € au titre des aides de la nouvelle dynamique en faveur du bocage à destination des particuliers, associations ou entreprises, 1 760 € au titre des frais d'ingénierie à la Chambre d'Agriculture.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 43 **Convention d'épandage et de régalage des sédiments issus des travaux de curage des douves de l'Abbaye Royale de l'Epau**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les conventions de régalage et de dépôt et des sédiments des douves de l'Abbaye Royale de l'Epau.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 44 **Transition énergétique - Audits énergétiques**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des subventions pour la réalisation d'audits énergétiques sur des bâtiments publics pour un montant total de 8 201,72 €.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 45 **CLI Ionisos Sablé-sur-Sarthe - Convention avec l'ASN**
Il est proposé à la Commission permanente de valider la convention avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, jointe en annexe, pour le financement de la Commission Locale d'Information de Ionisos Sablé pour un montant de 1 500 € et d'habiliter le Président à la signer.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 46 **Politique de l'eau : consultation sur le projet du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) Loire - Bretagne 2022-2027**
Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis réservé au projet de Plan de Gestion du Risque Inondation Loire - Bretagne 2022-2027 et de demander que la disposition 1.1 du plan de gestion des risques d'inondation soit complétée afin d'admettre dans les zones inondables les travaux de construction ou de modernisation des infrastructures publiques de transport ainsi que les opérations de sécurité routière.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 47 **Politique de l'eau : consultation sur le projet SDAGE 2021-2027**
Il est proposé à la Commission permanente :
- d'approuver globalement les orientations du SDAGE et de son programme de mesures pour 2022-2027,
- de donner un avis réservé sur le projet de SDAGE aux motifs suivants : Continuité écologique et ressources en eau, Compensation des zones humides, Budget,
- d'appeler à la vigilance du Comité de Bassin pour une simplification des procédures administratives visant à la réalisation des projets d'intérêts généraux.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

48 Actions culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 26 000 € au titre de la transmission et des pratiques amateurs ; 8 000 € au titre du soutien aux actions de sensibilisation ; 49 000 € au titre de l'aide aux équipes artistiques, 65 000 € au titre des structures missionnées ; 21 700 € au titre des manifestations et initiatives culturelles diverses et d'habiliter le Président à signer les avenants financiers avec les associations Compagnie L'Eventail, Graines d'images et La Cité du film.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

49 Plan de lecture publique - aides aux animations culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions suivantes aux Communes de :

- Champagné et Cérans-Foulletourte pour un montant total de 14 221 € dans le cadre du Plan de lecture publique pour leur équipement informatique.
- Cérans-Foulletourte, Conlie, Étival-lès-le Mans, Le Lude et Sainte-Jamme-sur-Sarthe pour un montant total de 2 839 € au titre des aides aux animations culturelles.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

50 Patrimoine

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer 34 100 € à des associations patrimoniales ou communes pour la valorisation du patrimoine local.

Adopté par la Commission Permanente, avec 20 votes pour.

M. Gérard GALPIN, Maire de Sillé-le-Guillaume, ne prend part ni au débat ni au vote.

51 Actions Sportives Promotionnelles

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 25 500 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les conventions.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

52 Aides aux sports

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 44 500 € au titre des aides aux sports.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 53 **Tourisme**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 18 000 € à la commune de Ballon-Saint-Mars pour l'aménagement de l'espace Saint-Ellier ; 9 972 € à la commune de La Flèche pour les aménagements sur le camping La Route d'Or ; 14 000 € à la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles pour le Domaine du Gasseau ; 6 517 € à la commune de Mamers pour les aménagements sur le camping municipal ; 1 350 € à la SPL Vallée du Loir pour l'étude sur la Maison des vins et du tourisme et 2 310 € à la commune de Montval-sur-Loir pour l'étude concernant le Cabinet de curiosité.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 54 **Garantie d'emprunt accordée par le Département**
Accord sur la vente de logements par Podeliha
Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable au projet de vente de 5 logements sociaux situés à Lavardin, de 18 logement sociaux situés à Saint-Mars d'Outillé et de 42 logements sociaux situés au Mans, rues du Miroir et des Droits de l'Homme par Podeliha.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 55 **Garantie d'emprunt accordée par le Département**
Accord sur la vente de logements par la SA Mancelle d'Habitation
Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable aux projets de vente d'un logement social situés à Saint-Calais et de deux logements sociaux situés à Vaas par la SA Mancelle d'Habitation.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 56 **OPH Sarthe Habitat Demande de garantie d'emprunt Saint-Calais**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 100 %, pour un emprunt d'un montant total de 1 088 000 € destiné à financer la réhabilitation de 68 logements locatifs situés à Saint-Calais, Cité Bellevue.

Adopté par la Commission Permanente, avec 17 votes pour.

Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER, Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 57 **Acquisition de bureaux au 158 avenue Bollée au Mans**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition du plateau de bureaux dans l'immeuble situé au 2ème étage du 158 avenue Bollée au MANS pour un montant de 275 000 € net vendeur, auprès de l'association MONTJOIE et d'habiliter le Président à signer les actes et tous les documents afférents à cette acquisition immobilière.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour.

Mme Véronique CANTIN, membre de droit du Conseil d'administration de l'association Montjoie, ne prend part ni au débat ni au vote.

- 58 **Acquisition de l'ancien Tribunal d'Instance de Saint-Calais**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition de l'ancien tribunal d'instance de Saint-Calais, situé Place du Mail à Saint-Calais, pour un montant de 200 000 € net vendeur, auprès de la Commune de Saint-Calais.

Adopté par la Commission Permanente, avec 16 votes pour et 6 abstentions.

- 59 **Acquisition des locaux Santé au Travail 72 - Résidence Emeraude (Le Mans)**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition à l'association Santé au Travail 72 du bien immobilier situé au 2ème étage de la résidence Emeraude sis 46 avenue François Mitterrand au Mans constitué de 1 213 m² de bureaux et 14 places dans le parking place des comtes du Maine pour un montant total de 985 000 € net vendeur.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 60 **Cession d'une parcelle rue Chanzy - convention entre Le Mans Métropole et le Département de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente de céder la parcelle 195 section DI à Le Mans Métropole en contrepartie d'un montant de 164 904,84 € et de transférer la propriété de la statue en mémoire du Docteur Delagénière au bénéfice de Le Mans Métropole.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 61 **Cession de l'ancienne caserne de gendarmerie de Ballon-Saint Mars**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la vente des locaux de l'ancienne de gendarmerie, cadastrée section AB n°400 d'une superficie de 2 360 m², à un prix de 70 000 € net vendeur à la commune de Ballon-Saint Mars.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 62 **Cession du terrain de l'ex-IUFM au profit de Sarthe Numérique**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession à Sarthe Numérique des parcelles situées à Coulaines et cadastrées aux numéros 460 et 461 section AL d'une contenance totale de 37 a 88 ca pour un montant de 700 000 € net vendeur. Il est précisé que la rédaction de l'acte sera confiée à Maître Virginie RIHET, notaire au Mans, et les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur. Ainsi que d'habiliter le Président du conseil départemental à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

Adopté par la Commission Permanente, avec 18 votes pour

MM. Dominique LE MÈNER, Patrice VERNHETTES, membres du Conseil d'administration de Sarthe Numérique, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 63 **Cession de mobilier à réformer - liste complémentaire**

Il est proposé à la Commission permanente d'organiser une vente en ligne des biens réformés regroupés en 36 lots et listés en annexe, via la plateforme Webenchères.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

64 Aide à la Solidarité Internationale

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Association Groupe Etival Solidarité Tiers-Monde pour la poursuite de son programme d'amélioration de l'accès en eau potable dans la commune de Béré, au Burkina-Faso.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

65 Associations diverses

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 400 € à l'Union départementale des sections de médaillés militaires de la Sarthe pour l'achat d'un drapeau.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

66 Associations diverses

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :

- 300 € à l'association des conciliateurs de justice
- 150 € à chacune des associations départementales d'anciens combattants suivantes : Association républicaine des anciens combattants (ARAC 72), Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie - Tunisie - Maroc (FNACA 72), Union départementale des associations de combattants et victimes de guerre en Sarthe (UDACVG 72),
- 150 € à l'Association pour le don de sang bénévole - Section La Ferté-Bernard.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

67 Création d'un internat au collège Jules Ferry à Saint-Calais - convention d'attribution de moyens

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'engagement du projet de création d'un internat de 20 places au sein du collège Jules Ferry à Saint-Calais.

Adopté par la Commission Permanente, avec 21 votes pour et 1 abstention.

68 Création d'un nouvel accès aux ateliers techniques de l'Abbaye Royale de L'Epau

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la signature d'une convention avec Le Mans Métropole pour la création d'une voie d'accès de desserte des ateliers techniques de l'Abbaye Royale de l'Epau. Les travaux engagés par Le Mans Métropole seront pris en charge financièrement par le Département de la Sarthe.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

69 Avances exceptionnelles de trésorerie

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer les avenants à la convention triennale d'objectifs et de moyens 2019/2021 ayant pour objet le versement d'un acompte avec les organismes suivants au titre de l'exercice 2021 :

- Carbur'Pera, avenant n° 4 2019/2021, pour un montant de 45 000 €,
- Le Relais Habitat & Services Jeunes, avenant n° 4 2019/2021, pour un montant de 101 100 €,
- Argos Action Numérique, avenant n° 4 2019/2021, pour un montant de 20 600€,
- Argos Action de retour à l'emploi, avenant n° 4 2019/2021, pour un montant de 30 600 €.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

70 **Indemnisation de l'architecte à l'origine de la construction du collège Reverdy à Sablé-sur-Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente, au regard du respect du droit d'auteur prévu à l'article L. 121-1 du code de la propriété intellectuelle, de réparer le préjudice d'atteinte au droit à l'œuvre subi par M. Wladimir MITROFANOFF, par l'attribution d'une indemnisation de 5 000 €.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

71 **Convention portant organisation du service de remplacement entre le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Sarthe et le Département de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention portant organisation du service de remplacement entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe et le Conseil départemental de la Sarthe.

Il est précisé que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits prévus à cet effet au budget départemental.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

72 **Astreintes au sein de la Direction générale adjointe de la Solidarité du Département de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'adopter la liste des emplois autorisés à réaliser des astreintes au sein de la Direction Générale de la Solidarité du Département ainsi que leurs modalités d'indemnisation.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

73 **Généralisation du télétravail au sein du Département de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente de valider le cadre proposé de mise en œuvre du télétravail en sortie de crise sanitaire tel que défini dans la charte télétravail annexée à la présente délibération.

Adopté par la Commission Permanente, avec 22 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h25

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.